


31a LOIRE : ÎLE DE LA FOLIE
Une île en aval de Blois

INTÉRÊT DU SITE

Apprécier l'évolution du lit actif après quelques siècles d'endiguement et observer les unités morphologiques caractéristiques de la Loire moyenne : îles développées portant une végétation arborescente, annexes hydrauliques (**bras mort, boires**) et grèves. De plus, l'île supporte une des plus belles et des plus riches forêts alluviales de la Loire moyenne ; en cela le site, offrant une ambiance de forêt vierge dépaysante, est aussi exceptionnel.

Photo : le bras mort entre l'île de la Folie et l'île de la Marinière (entre 3 et 4 sur la fig. 1) en période de hautes eaux ; à l'arrière-plan, la Loire. La vue porte vers le Nord. L'île de la Marinière est colonisée par le Peuplier noir.

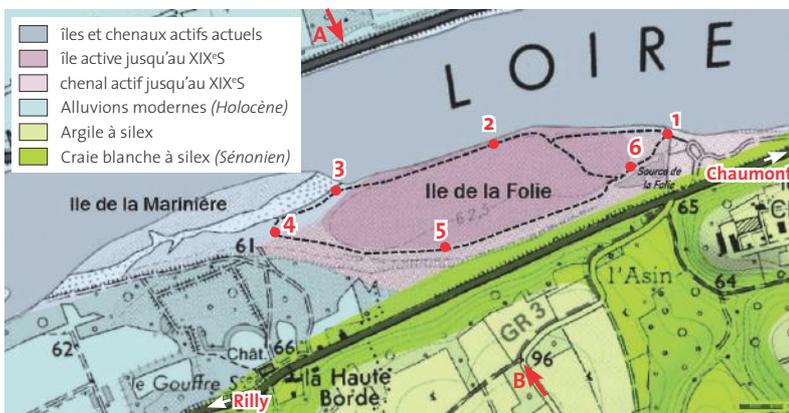
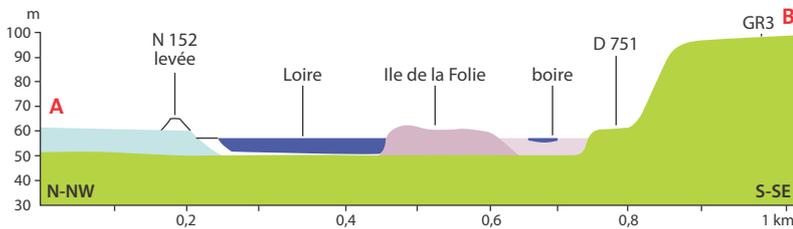

GÉODIVERSITÉ


Fig. 1. Situation topographique et géologique du site.



Les deux îles sont situées dans le site Natura 2000, ZPS et ZSC « Vallée de la Loire », en ZNIEFF I et dans le site « la Loire, Patrimoine Mondial de l'UNESCO ». Le lieu est aussi identifié Espace naturel sensible. Le GR 3 et l'itinéraire « La Loire à vélo » passent à l'entrée du site.

Propriétaires : CENRC (Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre), CEN41, Domaine public fluvial (Etat). **Gestionnaire** : CENRC. **Accès** : libre sur le sentier balisé (tirets noirs sur la fig. 1).

Balade... en Folie.

1. Début du sentier de visite (coordonnées géographiques : 47°28'37,5"N ; 1°10'01"E).
2. Vue sur le lit vif actuel. Le sentier circule sur les alluvions de l'île déjà existante au XVIII^eS. Certaines parties du bord nord sont empierrées ; cette protection a probablement été mise en place au XIX^eS.
3. Vue sur le bras mort de la Marinière, chenal récent en voie de comblement et connecté à la Loire en période de hautes eaux. Un **bras mort** est une annexe hydraulique alimentée en période de hautes eaux courantes et déconnectée du système principal en période de basses eaux ; il garde un lien permanent avec le lit principal.
4. Confluence bras mort de la Marinière et boire sud de l'île, témoin du chenal secondaire actif au XVIII^e et XIX^eS. Une **boire** est une annexe hydraulique complètement déconnectée du lit principal et alimentée par les relations avec la nappe des alluvions.
5. Le sentier suit le bord nord de l'ancien chenal devenu boire. Au Nord, léger relief correspondant à la rive sud de l'île de la Folie, île fonctionnelle jusqu'au début de XX^eS.
6. Source de la Folie, plan d'eau plus ou moins temporaire. Cette source pourrait être une émergence de la nappe de la craie blanche, émergence située ici sous une faible épaisseur d'alluvions.

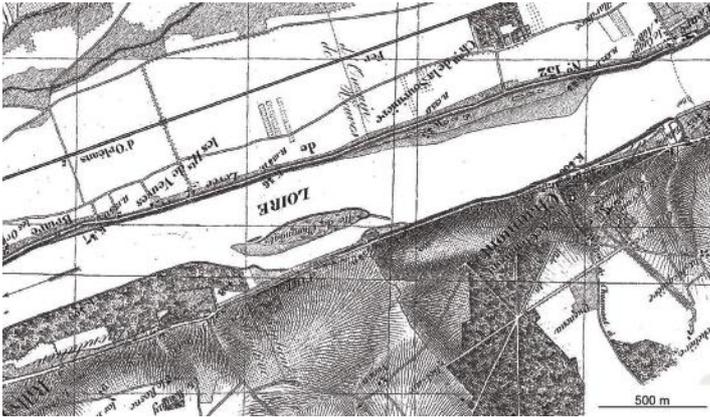
Le rattachement de l'île à la rive gauche résulte du colmatage du chenal secondaire par ensablement suivi de sa végétalisation. Le colmatage est consécutif à l'enfoncement (incision) du chenal principal par suite du resserrement des écoulements depuis la construction des digues il y a 500 ans. Cette incision a été renforcée par les extractions de granulats dans le lit vif particulièrement importantes depuis 1950.

ÉVOLUTION GÉOMORPHOLOGIQUE DEPUIS TROIS SIÈCLES


Vers 1750 (carte de Cassini), l'île de la Folie et un chenal secondaire au Sud sont bien individualisés. Chenal principal, chenaux secondaires fonctionnels et îles bien distinctes composent le lit actif du fleuve limité par la levée au Nord et le coteau de craie blanche au Sud.



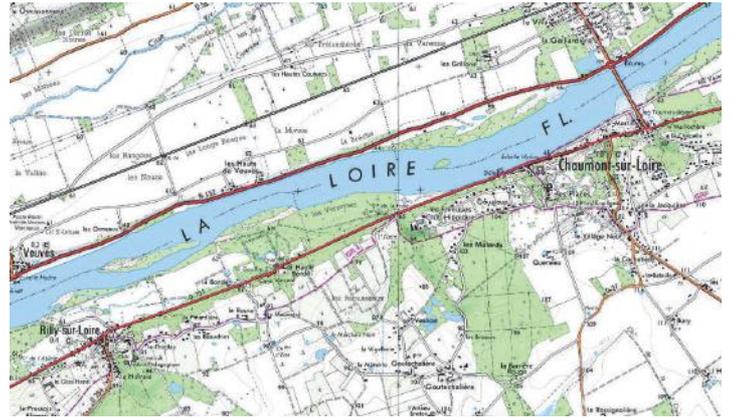
Au début du XIX^eS (carte de l'état-major), le chenal secondaire est large d'une centaine de mètres ; une flèche sableuse développée à la confluence avec le chenal principal paraît témoigner de l'importance des écoulements. Une végétation herbacée sur sable, probablement pâturée à l'époque, recouvre l'île. Une grève s'est formée à l'emplacement actuel de la source de la Folie. Certaines îles cartographiées à la fin du XVIII^eS n'existent plus.



Le Sud des cartes de 1850 est situé vers le haut, le Nord étant dirigé vers le bas. La carte initiale est ici inversée, nord vers le haut, afin de faciliter la comparaison avec les autres cartes

Vers 1850, l'île, nommée Ile de Chaumont, est composée d'une partie herbacée et d'une grève sableuse. À la pointe amont, une petite digue submersible, ouvrage de navigation appelé chevrette, édifiée dans le lit vif dirige l'essentiel des écoulements vers le chenal principal, condamnant à terme le chenal secondaire. C'est probablement à cette époque que la rive nord a été renforcée par un perré (revêtement en pierres protecteur, observable vers le point 2 sur la fig. 1).

Au Nord de la pointe ouest de l'île, un minuscule banc d'alluvions paraît préfigurer l'île de la Marinière.



Depuis 1850, l'île est intégrée à la rive gauche. Elle a, ainsi que les rives de la boire sud, été colonisée par des boisements alluviaux dont les essences variées suscitent aujourd'hui l'étonnement. Pendant la deuxième moitié du XIX^e et du XX^eS, un alluvionnement a créé l'île de la Marinière aujourd'hui végétalisée et colonisée par le Peuplier noir (voir photo initiale).

Le bras mort au Sud de l'île de la Marinière n'est connecté à la Loire qu'en période de hautes eaux.

BIODIVERSITÉ



Des habitats très divers composent une mosaïque végétale. L'habitat le plus remarquable est la **forêt alluviale** de bois tendres (saulaie-peupleraie à Saule blanc et Peuplier noir) et de bois durs (frênaie-ormaie à Frêne à feuilles étroites, Orme lisse, Orme champêtre... et chênaie alluviale à Chêne pédonculé). Cette dernière est le peuplement le plus évolué du lit de la Loire. Les nombreuses lianes (Clématite, Houblon, Lierre...) donnent au sous-bois de cet habitat un aspect de forêt tropicale.

Les grèves, autre caractéristique des îles, présentent des peuplements particuliers composés d'espèces xérophiles pionnières capables de se développer sur les sables et graviers très secs et très chauds en été. Elles sont ponctuellement colonisées par des formations arbustives de Peuplier noir et de saules (Saule blanc, Saule pourpre, Saule fragile...).

En 1997 et 1998, dans le cadre des travaux du « Plan Loire Grandeur nature », le bras mort de la Marinière a été l'objet de travaux de restauration de frayères à Brochet (arasement des bourrelets sableux entravant la continuité hydraulique, élagage sélectif de la ripisylve...).

Fig. 2. Ancien chenal sud devenu boire et la forêt alluviale. La présence temporaire de l'eau permet l'installation et la reproduction d'Amphibiens (grenouilles, crapauds, salamandres, tritons...), et d'espèces liées aux milieux humides : (libellules).

MOTS-CLÉS

- alluvions, boire, bras mort, chenal, forêt alluviale, lit actif, lit vif.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Carte IGN au 1/25 000 : N° 2020 O Montrichard.
- Carte géologique 1/50 000 : N° 459 Montrichard.
- Plaquette « Île de la Folie » téléchargeable sur <http://www.cen-centre.org/telechargements/5-plaquettes-sites/>

À VOIR AUSSI...

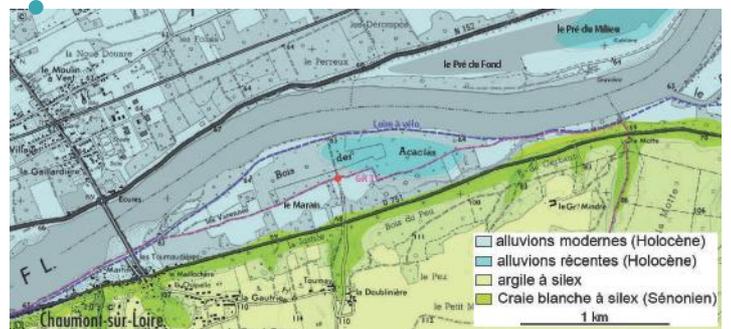
- Les affleurements de craie blanche à silex (Sénonien) dans le coteau en direction de Chaumont-sur-Loire.
- L'échelle de crues au 125 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny (Chaumont ouest /levée de la Loire).
- Les alluvions de la Loire composant diverses barres latérales en période de basses eaux : Rilly-sur-Loire (en prolongement de la rue de la Plage) ; Chaumont-sur-Loire (en aval du pont) ; Onzain (en aval du pont).

SITES PROCHES

- ⑨ les Sablonnières.
- ⑮ Réserve naturelle géographique régionale de Pontlevoy.

À VOIR AUSSI...

Le **Bois des Acacias**, à l'Est de Chaumont.



Cet ensemble, facilement accessible par le GR 3 et la « Loire à vélo », est une ancienne île complètement rattachée à la rive gauche de la Loire avant le XVII^eS. La boire, morphologiquement très discrète, est marquée par le Marais (observable au ●). Les alluvions récentes composées de niveaux sableux, graveleux et argileux alternés forment une montille, petite butte élevée de 2 à 4 m au-dessus de l'étiage. Une montille correspond au reste d'une ancienne surface d'alluvionnement plus élevée que celle des alluvions modernes actuelles. Une montille semblable et des alluvions modernes ont été exploitées en rive droite au Pré du Milieu et au Pré du Fond (photo fig. 1, p. 157).